FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE



9 rue Baudoin – 75013 PARIS tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

METALLURGIE: NEGOCIATIONS

Ce jour, s'est tenue une réunion paritaire avec à l'ordre du jour, plusieurs points dont la finalisation de la négociation sur la formation professionnelle. FO Métaux a signé l'accord du 13 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et dans la foulée, l'accord national du 21 octobre relatif au développement de l'alternance.

Le deuxième point a porté sur le suivi annuel de l'accord national du 12 juillet 2013 relatif au contrat de génération dans la Métallurgie. Ce suivi démontre le respect des engagements de la branche dans la mise en place d'outils dont : le guide de gestion des âges, le recueil des bonnes pratiques, le diagnostic sur la GPEC, le guide de gestion des compétences, le guide du recrutement, le livret d'accueil, le guide de l'entretien professionnel, les contrats de professionnalisation, le guide de l'entretien, la formation des salariés, le bilan annuel de la branche sur les accidents du travail et de trajet et des maladies professionnelles entre 2009 et 2013, le développement de la formation et les compétences clés.

Toutefois, FO Métaux déplore en fonction des statistiques, la timidité des entreprises quant à l'utilisation de ces outils. Dans ce cadre et afin de mieux évaluer cet accord, FO Métaux a demandé un bilan au niveau des entreprises quant aux engagements pris par la branche et plus particulièrement sur la mise en place de référents pour le suivi des jeunes, le livret d'accueil et les aménagements de fin de carrière.

Cette réunion paritaire a également fait l'objet d'un point sur la seconde phase du projet « évolution du dispositif conventionnel ».

Les prochaines négociations prévues auront pour thèmes :

- Le 28 novembre : groupe de travail sur les classifications ;
- Le 9 décembre : négociations sur les barèmes des ingénieurs et cadres et sur la suppression des écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes ;
- Le 11 décembre : discussion sur les objectifs du contrat de génération et agenda social 2015.

Paris, le 13 novembre 2014

Contact:

Frédéric HOMEZ: secrétaire général – tél: 01.53.94.54.00